Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 32 (1944)

Heft: 665

Artikel: Association suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-265227

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

MESDAMES !
Pour votre Coiffure, Permanente, Teinture et Postiche
confiez-vous à **LEUTHOLD,** Coiffeur
7, Conseil-Général GENÈVE
Téléphone 4.35.98

Spécialité de Chocolats Suisses
Maison HOFFMANN & KOEBELI
GENÈVE
8, rue du Marché (face Fusterie) TÉL 4.25.91
22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chaponnière) TÉL. 2.37.92

Comestibles - Volailles - Conserves
Poulets rôtis - Vins et Liqueurs
R. CRISTIN ... Genève
2, ROUTE DE CHÊNE TÉLÉPHONE 4.26.79

Hôtel des Familles
GENÈVE
„Christliches Hospiz“
en face de la gare
TOUT CONFORT
Chambre depuis Fr. 4.80

Foyer de la Femme
1, rue de la Vallée Genève — Même maison à Lausanne 49, av. Ruchonnet
Chambres et pension
pour dames et jeunes filles
Prix modérés. Tél. 4.59.93

Pour **déménager** *à des prix raisonnables adressez-vous donc à*
SAUVIN SCHMIDT & Cie S. A.
GENÈVE - Rue des Gares - Tél. 2.63.13

POUR CONSTRUIRE
VILLA
A FORFAIT COMPLET - *DEMANDEZ*
CHAFFARD & HUTTERLI
69, RUE DE LAUSANNE :: TÉL. 2.67.32
Fondée en 1911
PLANS — RÉFÉRENCES — DEVIS

Fraisse & Cie
TEINTURIERS
conseillent bien, exécutent au mieux
Tous Travaux de
Teinture et Nettoyage
Magasins : 9, Quai des Bergues - Tél. 2.47.35
7, Rue de Rive - Tél. 5.19.37
2, Rue Micheli-du-Crest Tél. 4.17.39
Usine et magasin : 53, Rue de St-Jean Tél. 2.35.95

TRICOTEUSE Madeleine
La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE
1, rue du Vieux-Collège - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.91
Explications gratuites de Mme V. Renaud

CANTON DE VAUD
BAS - LINGERIE - TRICOT -
ROBES ET BLOUSES
COSTUMES ET MANTEAUX
Spécialités
Nouveautés
Exclusivités
MAISON ROBERT **Caillettaz** S.A.
RUE DE BOURG, 8
LAUSANNE
Tél. 2.42.24
IL FAUT ALLER VOIR NOS VITRINES

Art Rustique suisse
Tissages à la main — Dentelles de Gruyère.
Bois tournés et Poteries.
Tous travaux faits à la main en Suisse.
H. CUÉNOUD Pl. St-François, 12bis **(entresol) LAUSANNE**

MESDAMES, pour vos **vacances** choisissez l'hôtel
Helvétie & des Familles
MONTREUX
CONFORTABLE PRIX MODÉRÉS

FINIDOL
COMBAT
L'ARTRITISME ET LE RHUMATISME
sous toutes les formes, sciatique, goutte, névrite, lumbago, courbature, névralgies, migraine, insomnie, nervosisme. L'éliminateur par excellence de l'acide urique et des déchets organiques. — **FINIDOL** calme les nerfs, procure un bon sommeil, facilite la digestion.
Ttes pharm. 30 comprimés 3 fr. 50

HOTEL DE LA PAIX
LAUSANNE
La plus belle situation
Son cabaret en vogue
AU COUP DE SOLEIL“ avec Edith et Gilles

„LE CARILLON“ Place Chauderon
LAUSANNE
Restaurant - Tea-room sans alcool
Restauration soignée à prix modiques
Son Tea-room

LA MERCIÈRE
VEVEY
La bonne maison spéciale de BONNETERIE LINGERIE
J. Dormond

FREY - WICKY
TISSUS - VEVEY
TROUSSEAUX

vail discontinu», et qui fait l'objet des plaintes formulées par la plupart des infirmières diplômées. Celles-ci font valoir en effet que ce régime leur rend impossible l'organisation de leur temps de loisir ; et si celles qui logent à l'hôpital même peuvent consacrer ces heures au sommeil, les autres perdent trop de temps à se rendre à leur domicile et à en revenir, sans parler des frais qu'impliquent ces déplacements. En 1940, déjà, l'Association américaine des infirmières et la Ligue nationale avaient recommandé que les horaires de travail dans les hôpitaux soient établis sur la base de la semaine de 48 heures, soit 6 jours de 8 heures chacun, stipulant en outre qu'en aucun cas, même d'exception, un travail prolongé ne devrait dépasser une durée de 12 heures.

(A suivre.) M. S.

Législation bernoise

Deux nouvelles lois bernoises occupent présentement les femmes du canton de Berne.

Il s'agit tout d'abord de la nouvelle réglementation fiscale, votée en premier débat par le Grand Conseil, qui tient compte de la situation de la femme restée veuve avec des enfants, de celle des petits rentiers, en général des contribuables à petits revenus, et l'on sait que bien des femmes rentrent dans cette catégorie. La Fédération des Sociétés féminines a adressé au Département des finances une lettre exprimant se reconnaissance et affirmant qu'elle recommandera l'adoption de la loi, dans la mesure de ses moyens, qui sont bien restreints puisque les femmes ne sont pas députées.

La loi sur l'organisation de l'Eglise bernoise est revisée par le Synode; le projet met enfin un terme à la situation mal définie de la femme dans l'Eglise, puisqu'elle prévoit le droit de vote ecclésiastique et l'éligibilité dans les conseils de l'Eglise, alors que ces droits n'étaient jusqu'à présent que facultatifs et entourés de restrictions. La possibilité de nommer pasteur en titre celles qui ont fait des études de théologie, l'élection des femmes au Synode, ainsi que cela se pratique à Bâle-Ville et comme cela se fait à Genève dès ce printemps, voilà tout autant de réformes importantes de la nouvelle loi. La Fédération des Sociétés féminines, l'Aide féminine de l'Oberland bernois, qui groupe 50 associations, le Comité d'action pour la participation de la femme à la vie communale ont adressé au Synode une requête fortement motivée appuyant ces réformes. Les Bernoises espèrent ainsi arriver à une meilleure participation de la femme à la vie de l'Eglise.

S. F.

Lippmann écrivait entre autres il y a trente ans, que chez les hommes on rencontre plus souvent les facultés de l'intelligence au maximum et au minimum (plus de génies et plus d'idiots) et chez les femmes des capacités moyennes dans un plus grand nombre de cas.

Beaucoup de femmes s'acquittent irrationnellement, sans discipline de leur tâche? Mais la faute en est bien plutôt à une éducation illogique qu'à un manque de facultés. Qu'il suffise de rappeler à ce propos la difficulté qu'on rencontre à vouloir persuader les femmes de cette vérité: que pour les travaux domestiques, il faut également des facultés intellectuelles d'organisation, de combinaison, de réflexion etc. Et pourquoi cela est-il si malaisé? Parce que, depuis des siècles, les tâches domestiques ne sont pas considérées comme un travail, mais bien plutôt méprisées comme « affaires de femmes ». Et le Dr. Ackermann ne ferait-il pas mieux, étant données les lacunes observées dans la manière de travailler de la femme, de montrer comment on devrait s'y prendre pour y remédier?

Mme Baumgartner conclut que ce qu'il faut à la vie économique, ce sont des précisions basées scientifiquement sur du matériel réuni d'une manière objective si l'on veut savoir:

1. ce que la femme est capable de fournir dans les professions qu'elle exerce.
2. avec quelle dépense de forces physiques et intellectuelles elle accomplit sa tâche.

M.-L. P.

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Chez les suffragistes genevoises.

Malgré la bourrasque et les averses de ce samedi après-midi, une petite bande de fidèles se sont rencontrées, pour l'Assemblée générale annuelle de l'Association pour le Suffrage féminin, dans ce joli village de Bellevue qu'elles avaient espéré trouver par un temps plus accueillant. On entendit d'abord le rapport de la présidente, Mlle Gourd, qui releva les faits les plus saillants de l'exercice écoulé: la propagande à l'occasion des élections au Conseil National, et les réponses favorables reçues, notamment de deux conseillers d'Etat; l'organisation de séances variées, soit avec d'autres Sociétés féminines, soit en commun avec l'Association pour une S. d. N.; des démarches — sans succès malheureusement — pour que les allocations familiales soient payées à la mère de famille; l'étude de problèmes féministes et sociaux comme l'assurance-maternité, les conflits du travail, la protection de l'enfance; la participation à la création du Secrétariat féminin suisse, etc., etc. Puis vint une discussion très animée sur une importante question financière: l'élévation du taux de la cotisation, porté, après des débats très chauds, de 2 fr. 50 à 4 fr., vu les charges qui pèsent sur l'Association et l'absolue nécessité pour elle de faire face, le moment venu, à une propagande plus intense, ou à des démarches pour l'obtention du droit de vote.

Mme Bondallaz fit ensuite un résumé vivant et pittoresque de la récente Assemblée suffragiste suisse à Lucerne, et un goûter confortable mit le point final à cette séance, pour laquelle les absents seuls eurent tort.

Une assistante.

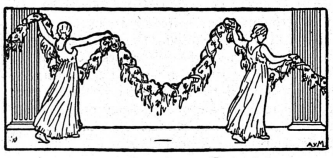

A travers les Sociétés

Anciennes élèves.

L'Association des Anciennes élèves de l'Ecole supérieure communale de Lausanne a eu, le 3 juin, sa vingtième fête annuelle, pour laquelle on était venu nombreuses, même de Suisse allemande. Elle y a fêté Mme Lieberkuhn, ancienne maîtresse d'allemand, une vaillante octogénaire, et Mlle Blanche Glas, ancienne maîtresse d'anglais, depuis vingt ans l'animatrice de ces réunions consacrées aux souvenirs et à l'amitié. Cette année encore, l'Association proposera des concours fort originaux à la perspicacité et aux talents des élèves de Villamont; aux aînées: itinéraire d'une course à bicyclette avec arrêts dans les auberges de jeunesse et un viatique de 50 à 80 fr., ou « la vie à l'école par l'image »; pour les cadettes: la fabrication d'un jouet aussi peu coûteux que possible, les jouets ainsi obtenus étant destinés aux enfants de réfugiés.

Pour les participantes, on avait imaginé un concours consistant à retrouver les mères de dix enfants de deux à trois ans, que l'on avait soigneusement parqués loin d'elles.

S. B.

Association agricole des femmes vaudoises.

L'Association agricole des femmes vaudoises s'est réunie en assemblée générale, le 21 mai, au château d'Oron, sous la présidence de Mme Troillet-Villard (Daillens), qui a salué cordialement les 260 participantes, les unes venues de fort loin et ayant fait même un parcours à pied pour être à Oron à 10 h. 30. Le rapport annuel a été approuvé, ainsi que les comptes. Pour remplacer Mme C. Mayor, décédée, Mme Maulaz-Monachon (Gollion) a été désignée comme caissière. Le concours de jardins sera de nouveau organisé.

Après le pique-nique dans toutes les salles du château, après un culte très court de M. Pittet, pasteur à Oron, les paysannes vaudoises ont repris séance pour entendre un exposé de Mlle S. Brenner (Genève), secrétaire romande de l'Association suisse pour le service domestique, sur l'apprentissage ménager rural. La visite du château, avec un thé, a terminé la journée, qui avait été préparée avec soin et cordialité par Mme et M. William Gilliéron, notaire à Oron.

S. B.

Association suisse pour le service domestique.

Ce copieux rapport sur la situation actuelle du service domestique en Suisse montre que, si de réels progrès ont été réalisés depuis qu'existe l'Association suisse (1932) pour relever la profession, il reste encore fort à faire, surtout dans certains cantons. Autre grave problème que la guerre n'est certes pas faite pour aider à résoudre : comment remédier au manque d'employées de maison?

Voyons un peu les efforts accomplis en 1943, d'abord par le Secrétariat suisse alémanique, afin de remédier autant que possible à cet état de choses: cours pour maîtresses ménagères, développement de l'apprentissage ménager à la ville et à la campagne, cours aussi pour maîtresses de maison, publications de propagande, propagande par la presse, tout cela fut le programme rempli au mieux durant l'exercice écoulé, sans oublier l'élaboration d'un règlement à appliquer pour l'apprentissage des jeunes filles dans les ménages privés.

Intéressante, sinon réjouissante par ses constatations, l'enquête faite, cette même année par le même secrétariat, sur les causes de la pénurie d'employées de maison, et en particulier sur les motifs qui contribuent à éloigner les jeunes filles de cette profession. Ici, il serait utile de pouvoir donner quelques indications sur les réponses les plus frappantes. Faute d'espace suffisant, nous ne pouvons qu'engager les personnes que le sujet intéresse — et ne devrait-il pas intéresser tout le monde, aujourd'hui plus que jamais? — à se procurer ce rapport de 1943 auprès du Secrétariat romand (Taconnerie, 10, Genève).

Le rapport de ce Secrétariat romand, rédigé par Mlle S. Brenner, secrétaire, en même temps qu'elle est présidente de la Commission genevoise de l'apprentissage ménager, constate les progrès — encore qu'insuffisants — réalisés dans ce domaine, malgré tout ce qui sollicite les jeunes filles à accepter d'autres emplois mieux rétribués, ou les oblige à aider à la campagne, qui a besoin d'elles. Des cours d'initiation au service domestique, organisés par le Département vaudois de l'instruction publique, ont été bien fréquentés, et les jeunes filles qui les ont suivis ont presque toutes été placées dans des familles ou des institutions comme apprenties. Diverses brochures ont été publiées et répandues, des causeries ont été faites dans les classes primaires de jeunes filles de Genève, avec clichés à l'appui. A l'exposition *Culture ou famine* a été projeté le film de propagande: *Le meilleur chemin*, qu'ont pu voir, à Lausanne et à Genève, des centaines de jeunes filles.

Genève reste le seul canton romand ayant introduit le contrat-type de travail pour le service domestique. Dans d'autres cantons, la question est à l'étude. Service de presse, causeries, conférences, ont concouru à faire mieux connaître ce problème si actuel du service domestique.

M.-L. P.

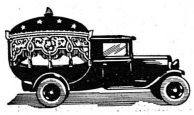
POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES
de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er
Téléphone : 4.32.85 (permanent)
EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

L'arme secrète de la cuisinière ?
c'est d'ajouter un peu de
Cénovis
(sans coupons)
dans les potages, sauces, légumes, viandes

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE.